

Canada  
Province de Québec  
Comté de Gatineau  
Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 9 août 2023 à 19h, à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Sylvie Paquette, Mélissa Rochon, Marc Soulière, Chantal Lamarche et Sonia Rochon;

Absence motivée : Kevin Matthews

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, Cynthia Emond, directrice générale, occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

### **Ouverture de la séance**

Le président d'assemblée, Monsieur Nicolas Malette, constate, par la présence de ses conseillers, qu'il y a quorum et ouvre officiellement la séance à 19h.

**2023-08-89**

### **Adoption de l'ordre du jour**

La conseillère Sylvie Paquette, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout suivant :

- 2.6 Programme d'aide à la voirie locale – Volet accélération - PAVL
- 2.7 Attestation de fin de travaux – Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux - PRABAM

Adoptée unanimement.

**2023-08-90**

### **Adoption des procès-verbaux**

Le conseiller Marc Soulière, propose et il est résolu d'adopter tel que présenté, étant donné la lecture par tous les conseillers présents, du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2023.

Adoptée unanimement.

**2023-08-91**

### **Adoption des comptes payés et à payer, le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et du bilan au 31 juillet 2023**

La conseillère Sonia Rochon, propose et il est résolu d'adopter les rapports des états des activités financières la liste des comptes payés (**108 523.85\$**), liste de comptes à payer (**58 815.79\$**), le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et le bilan au 31 juillet 2023.

Adoptée unanimement.

**2023-08-92**

### **Mandat – remplacement du quai municipal – octroi de contrat**

**ATTENDU QUE** le quai public doit être remplacé;

**ATTENDU QUE** le nouveau quai sera conçu pour être enlevé l'hiver;

**ATTENDU QUE** nous avons fait faire 2 soumissions ;

**ATTENDU QUE** les soumissions reçues sont :

- Quai Lafantaisie : - 7 385,00\$
- Les Industries Galipeau : - 10 552,22\$

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère Mélissa Rochon, propose et il est résolu d'octroyer le contrat d'achat pour le quai public à Quai Lafantaisie au montant de 7 385\$ plus les taxes applicables. Il est de plus résolu que la municipalité procède à l'installation.

Adoptée unanimement.

**2023-08-93**      **Mandat – travaux de déboisement – accès**

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite effectuer l'accès au terrain adjacent au complexe municipal;

**ATTENDU QUE** la municipalité a plusieurs raisons de faire faire cet accès;

**ATTENDU QUE** l'accès aura plusieurs usages;

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère Chantal Lamarche, propose et il est résolu de mandater M. Luc Waters, propriétaire de l'entreprise **Scierie L&F (3367230730)** au montant de 9000\$ plus les taxes applicables.

Adoptée unanimement.

**2023-08-94**      **Achat de sel d'hiver**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a besoin d'acheter du sel d'hiver;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a suivi toutes les normes applicables en matière d'achat et a invité 2 fournisseurs;

**ATTENDU QUE** le sel d'hiver est de 146\$/tonne plus les taxes applicables pour Sel Warwick et de 136.50\$/tonne plus les taxes applicables pour Transport Robinson;

**ATTENDU QUE** la municipalité a besoin de 3 voyages de camion qui équivaut à environ 30 à 40 tonnes/ voyage;

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère Mélissa Rochon, propose et il est résolu que la Municipalité achète 3 voyages de camion, de sel d'hiver pour 2023-24 au prix de 136.50\$/tonne plus les taxes applicables de la compagnie Transport Robinson pour un total d'environ de plus ou moins 15 015\$ plus les taxes applicables.

Adoptée unanimement.

**2023-08-95**      **Embauche d'un opérateur/journalier**

**ATTENDU QU'UN** opérateur/journalier est une personne polyvalente et pourra en plus de conduire toute machinerie, pourra combler les travaux au niveau de plusieurs tâches physiques;

**ATTENDU QUE** l'urgence d'agir;

**ATTENDU QUE** la municipalité accueille M. Jean Lafrenière au sein de l'équipe;

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère Sonia Rochon, propose et il est résolu d'embaucher M. Jean Lafrenière à titre d'opérateur-journalier temporaire.

Adoptée unanimement.

**2023-08-96**      **Octroi service de conciergerie**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a accepté la démission de l'employé 19-03 au service de conciergerie;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit avoir quelqu'un pour effectuer le ménage dans les bureaux municipaux ainsi que la salle communautaire lors d'événement;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a demandé à Monsieur Jonathan Bélisle un prix pour le nettoyage des bureaux municipaux ainsi qu'un prix lors d'événements spéciaux dans la salle communautaire;

**ATTENDU QUE** le coût pour les bureaux municipaux est de 21 600\$ plus taxes applicables par année;

**ATTENDU QUE** le coût pour le nettoyage lors d'événements spéciaux est de 60\$ plus taxes applicables pour chaque événement;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseiller Marc Soulière, propose et il est résolu d'embaucher Monsieur Jonathan Bélisle pour le nettoyage des bureaux municipaux ainsi que pour la salle communautaire lors d'événements spéciaux au coût de 21 600\$ plus taxes applicables pour les bureaux municipaux et de 60\$ plus taxes pour la salle communautaire.

Adoptée unanimement

2023-08-97

**Programme d'aide à la voirie locale – volet accélération (PAVL)**

**ATTENDU QUE** le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Cayamant doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

**ATTENDU QUE** la Municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante soit l'estimation détaillée du coût des travaux;

**ATTENDU QUE** la Municipalité autorise la firme Équipe Laurence à faire le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère Sylvie Paquette, propose et il est résolu qu'autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Madame Cynthia Emond, Directrice générale est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée unanimement

2023-08-98

**Attestation de fin de travaux – Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux – PRABAM**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Cayamant a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application du Programme d'aide pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la Lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2023;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Cayamant transmet au Ministère les Pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- L'attestation du directeur général de la reddition de comptes finale;
- L'attestation du directeur général concernant le respect des lois, règlements et normes en vigueur;
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;

**POUR CES MOTIFS**, la conseillère Chantal Lamarche, propose et il est résolu d'autoriser la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée unanimement

## **UNE PÉRIODE DE QUESTIONS A EU LIEU**

Début : 19h08 . Fin : 19h15 .

Je soussignée, Cynthia Emond, directrice générale greffière-trésorière de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

---

Cynthia Emond

### **Fermeture de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée remercie les gens présents dans la salle de leur participation, et déclare la séance fermée officiellement à 19h16.

---

Nicolas Malette  
Maire

---

Cynthia Emond  
Directrice générale

### **Approbation du Maire**

Conformément à l'article 161, du Code municipal, le maire n'est pas tenu de voter. Cependant, suivant l'article 201 du Code municipal, le maire confirme que le présent procès-verbal est en accord avec le fait que son contenu reflète adéquatement les actes et délibérations du conseil lors de la séance concernée.

---

Nicolas Malette, maire